

Avis de vacance interne/externe

DIRECTION DE L'IMMOBILIER
Gestionnaire Technique de Patrimoine

Emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Mission :

Sous la responsabilité de la directrice de l'immobilier, l'agent(e) aura la mission de développer le nouveau service de pilotage stratégique du patrimoine de la direction. Dans un premier temps, l'agent(e) sera chargé d'assister la directrice de l'immobilier pour le choix de l'outil de gestion patrimoniale de la collectivité. Il(elle) animera le groupe technique et aidera à la définition du cahier des charges. Il(elle) sera ensuite chargé(e) de déployer, renseigner, faire vivre et enfin exploiter cet outil, dans le cadre de la stratégie patrimoniale, en lien avec l'ensemble des directions de la Ville impliquées dans ce projet.

Fonction :

Gestionnaire de la Base de Données Relationnelle « gestion patrimoniale »

Activités et tâches du poste :

Gestionnaire de la Base de Données Relationnelle « gestion patrimoniale »

Assurer la coordination des groupes de travail pour le choix de l'outil de gestion patrimoniale
Rédiger les notes de synthèse et le cahier des charges pour le montage du marché public
Administrer la BDR

Inventaire du patrimoine en transversalité avec les services et les directions de la Ville

Rechercher les informations auprès des services pour constituer la base de données patrimoniales
Renseigner et faire vivre cette base
Suivre les indicateurs, extraire des données

Participation à la définition d'une stratégie en matière de gestion active du patrimoine immobilier.

Veille réglementaire sur les aspects administratifs, juridiques, techniques et réglementaires dans le domaine de la gestion du patrimoine immobilier en lien avec les services supports.

Compétences :

Savoir faire

Utiliser internet, un intranet, une messagerie électronique
Utiliser une suite bureautique dans ses fonctions avancées : saisie, mise en forme de documents....
Utiliser des sites / plates-formes « ressources »
Utiliser les progiciels métiers ou BDR, DAO (AutoCad)
Utiliser les techniques d'expression écrite : collecter, synthétiser, rédiger des informations et des notes
Appliquer les procédures de rédaction des actes administratifs
Appliquer, faire appliquer les techniques de communication orale (écoute, reformulation, gestion des conflits...)
Gérer le temps et les priorités
Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers
Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (gestes et postures, ...)

Connaissances

Environnement territorial de la collectivité
Missions et activités des partenaires extérieurs associés
Dispositifs particuliers du secteur d'intervention
Procédures du service et des services partenaires

Vocabulaire professionnel du service

Techniques et réglementations en matière de patrimoine immobilier public

Techniques de construction tous corps d'état : bonne connaissance

Connaissance de la réglementation en terme de sécurité incendie et accessibilité dans les ERP

Qualités essentielles à la tenue de l'emploi

Responsabilité dans le travail

Autonomie, organisation et rigueur

Esprit d'initiative

Esprit de synthèse

Disponibilité : horaires de travail du service avec participation éventuelle ponctuelle à des comités de pilotage ou autres réunions tardives

Qualités relationnelles (diplomatie et conciliation)

Conditions d'exercice

Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Bac+2 spécialité bâtiment / immobilier minimum, avec une première expérience souhaitée en gestion de patrimoine public ou privé.

Permis VL obligatoire

Conditions d'exercice particulières

Horaires de travail du service.

Participation éventuelle ponctuelle à des comités de pilotage ou autres réunions tardives.

Déplacements fréquents sur les différents sites

Polyvalence selon les nécessités du service

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du Cadre d'emplois des techniciens territoriaux seront examinées en priorité, et les candidatures internes intéressés par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature, sous couvert de leur Chef de service, (**lettre de motivation + CV obligatoire**), à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences :

AU PLUS TARD LE :
31 octobre 2017
DÉLAI DE RIGUEUR

Le Directeur Général des Services,

